

Deux Françaises à deux moments-clés de l'histoire européenne : Simone Veil en 1979, Catherine Lalumière en 1989

Yves DENECHERE
Université d'Angers
CNRS UMR CERHIO

Introduction

La construction européenne communautaire est souvent présentée comme l'engagement d'hommes déterminés dans un contexte particulier. Ainsi, les Schuman, Monnet, De Gasperi, Adenauer et autres Spaak, Beyen *et alii* sont considérés à juste titre comme des fondateurs de l'Europe Unie, voire des « pères fondateurs ». Parmi eux, pas de femme, et pour cause : dans les années 1950 elles n'ont pratiquement aucune place dans les vies politiques et diplomatiques nationales des six Etats initiateurs¹.

Cette absence initiale des femmes a pu laisser croire qu'elles n'ont joué aucun rôle dans la construction européenne. Pourtant, les femmes sont bien là, mais à une place qui est la leur à l'époque dans la vie politique : modeste². Ensuite, à partir des années 1970, des Françaises vont jouer des rôles importants dans la construction de l'unité européenne. Parmi elles, Simone Veil (née en 1927) et Catherine Lalumière (née en 1935) méritent de retenir l'attention pour avoir eu des actions décisives pour l'unification de l'Europe à deux moments-clés de l'histoire récente. Simone Veil comme présidente du premier Parlement européen élu au suffrage universel (1979-1982) a incarné une conception démocratique de la construction européenne. Catherine Lalumière, comme secrétaire générale du Conseil de l'Europe (1989-1994) a accompagné la libéralisation des pays de l'Europe de l'Est et la réunification de la famille européenne. Appartenant à peu près à la même génération, elles estiment que la réconciliation avec les Allemands et la construction européenne est la seule voie possible, mais elles s'y engagent sans enthousiasme³. Cela rejoint et confirme les travaux d'historiens de la construction européenne, comme Gérard Bossuat, qui définissent les « mobiles » de la politique de construction européenne de la France⁴.

¹ Sur le rôle des femmes dans la politique étrangère de la France, voir notre article : A nők helye és szerepe a mai francia külpolitikában. *AETAS*, 2004, n° 3-4, pp. 162-171.

² Voir Yves Denéchère, *Ces Françaises qui ont fait l'Europe*, Audibert, 2007, notamment le chapitre 1 consacré à cette période.

³ Témoignages de Simone Veil (19 mars 2003) et Catherine Lalumière (5 avril 2003). Les notes postérieures renvoient à ces entretiens.

⁴ Gérard Bossuat, *L'Europe des Français*, 1996, conclusion très éclairante sur ce point, pp. 435-442.

Mais en France, le nom de Simone Veil est surtout connu comme celui d'une ministre française de la Santé qui a su faire avancer les droits des femmes en faisant adopter par le Parlement la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en décembre 1974. Elle-même a beaucoup témoigné et a publié en 2007 le récit de sa vie⁵. Quant à Catherine Lalumière, bien qu'ayant été successivement secrétaire d'Etat aux affaires européennes, secrétaire générale du Conseil de l'Europe et vice-présidente du Parlement européen, elle n'est que très rarement citée dans les ouvrages sur la construction européenne ; jusqu'à aujourd'hui, elle n'a pas publié de mémoires.

En s'appuyant sur des documents d'archives publiques (fonds de la présidence de la République française aux Archives Nationales, fonds des institutions européennes...), sur le dépouillement de la presse de l'époque et en ayant recours à des sources orales inédites, la présente contribution vise à combler l'oubli dont ces femmes engagées dans la construction européenne font trop souvent l'objet.

Simone Veil ou la construction du Parlement européen (1979-1982)

Simone Veil fait remonter son engagement européen à Auschwitz et Bergen-Belsen où elle fut internée en 1944-1945 : « En déportation, je pensais que si un jour on sortait vivant du camp il ne fallait pas songer à une nouvelle revanche contre les Allemands mais tenter de se réconcilier. [...] Il ne s'agissait pas de pardon ni d'indulgence, mais plutôt de méfiance et de raison, puisqu'il fallait vivre avec ces voisins, il valait mieux se réconcilier »⁶. Aussi, dès son retour des camps, elle suit avec attention les premiers pas européens et soutient la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), le projet de Communauté Européenne de Défense (CED) et bien sûr les traités de Rome⁷.

En 1979, alors qu'elle est ministre de la Santé, elle est choisie par le Président Giscard d'Estaing pour être la tête de la liste très pro-européenne des centristes et libéraux français pour les premières élections au suffrage universel du Parlement européen. Pour certains titres de la presse, le Président mise sur Simone Veil car face à une ancienne déportée, les antieuropéens ne pourront pas développer facilement leur campagne nationaliste et anti-allemande : « Il sera difficile à ses adversaires de la taxer de germanophilie »⁸.

Les bons résultats qu'elle obtient (28 % des voix et 26 des 81 sièges) la placent en bonne position pour briguer la présidence du Parlement européen. Valéry Giscard d'Estaing ne ménagera pas ses efforts pour la faire désigner comme unique candidate de la droite européenne⁹.

⁵ Simone Veil, *Une Vie*, Paris, Stock, 2007.

⁶ Témoignage de Simone Veil.

⁷ Simone Veil, *Une vie op. cit.*, p. 138.

⁸ *Le Canard Enchaîné*, 3 janvier 1979, « Figure de proue » ; *Valeurs Actuelles*, 12 février 1979, « Madame Europe ».

⁹ Archives Nationales, fonds Valéry Giscard d'Estaing, 5 AG 3 / 3793-4 élections européennes de 1979.

Organiser le nouveau Parlement

Le 17 juillet 1979, lors de la séance inaugurale du Parlement européen, après le discours de la Française Louise Weiss (1893-1983) – doyenne des élus – dont la portée est essentiellement symbolique, les choses sérieuses débutent avec l'élection à la présidence du Parlement pour une période de deux ans et demi (1979-1982). Simone Veil manque l'élection au premier tour en raison de la mauvaise volonté des gaullistes français, et n'est élue que de justesse au second avec 192 voix, la majorité absolue étant à 189. Incontestablement, le souvenir de la loi sur l'IVG a empêché des députés catholiques irlandais et italiens de voter pour elle. Et puis elle apparaît comme la candidate de la France, de Giscard même. Aussi, dès son élection Simone Veil se veut être la présidente de tous les parlementaires. Notamment en faisant entendre sa différence par rapport aux positions de la France.

D'autres difficultés d'ordre strictement interne compliquent l'installation de Simone Veil à la présidence : « il n'y avait aucune tradition, un règlement inutilisable, pas de méthode de travail : l'organisme administratif n'était plus adapté à ce que nous étions devenus ». Une des principales tâches de la présidente est de redéfinir et de réorganiser l'ensemble : « Il a fallu aussi transférer le pouvoir des fonctionnaires, qui faisaient tourner la machine, aux parlementaires. Le Parlement était comme un enfant qui aurait eu de grandes difficultés à naître. J'ai eu l'impression de le mater, de jouer le rôle de la mère nourricière »¹⁰.

Pour s'imposer à la tête du Parlement, Simone Veil devait y imprimer sa marque ; mettre en place un nouveau règlement était une manière déterminée de le faire. Après avoir mis fin au désordre et à l'obstruction que les députés hostiles à l'Europe essayaient d'instaurer, en mars 1981, elle peut imposer un nouveau règlement mieux adapté aux caractères de l'institution. Il s'agit d'un texte de compromis comme toujours dans l'Assemblée européenne, dans la rédaction duquel Simone Veil a joué un rôle d'arbitre déterminant. Il respecte une grande liberté de parole, renforce le droit de pétition pour les ressortissants des pays membres de la CEE, prévoit des débats d'actualité au cours des sessions, etc.¹¹.

Face à de nombreuses difficultés et oppositions, Simone Veil réussit à s'imposer à la tête du Parlement. Selon elle, cet objectif a été réalisé grâce à l'application d'un principe simple : « Pour ma part, je pensais que le Président du Parlement européen devait représenter l'institution sans aucun esprit partisan et ne plus être actif au sein de son groupe politique. C'est ainsi que je me suis fait accepter par tous »¹². Le symbole qu'elle représente, puis l'autorité qu'elle a su imposer à la tête du Parlement vont servir l'affirmation de l'institution au sein de l'organigramme européen aussi bien que de l'ensemble de la Communauté dans le monde.

¹⁰ Simone Veil, citée par Marc Abélès, *La vie quotidienne au Parlement européen*, Paris, Hachette, 1992, p. 201.

¹¹ Jean-Louis Burban, *Le Parlement européen*, PUF, 1997, pp. 58-61.

¹² Témoignage de Simone Veil.

Représenter l'Europe dans le monde

Fort de la légitimité démocratique du Parlement, Simone Veil va particulièrement développer la dimension internationale de la fonction présidentielle en prenant position sur les grands problèmes du moment et même en engageant des conversations de type diplomatique avec des Etats tiers. Ceux-ci la reçoivent « davantage en chef de gouvernement qu'en simple président d'assemblée »¹³. En fait, elle comble un manque en matière de représentation internationale de l'Europe car la Commission était encore peu visible. « Dans bien des cas, c'était l'occasion pour le représentant de la Commission, auquel je demandais toujours de m'accompagner, d'être reçu par des personnalités qui jusque-là l'ignoraient », précise Simone Veil¹⁴. Cependant, la mise en avant et les prises de position de la Présidente ne sont pas sans provoquer des réactions dans les chancelleries européennes et surtout en France. L'épisode relatif à la question du boycott des jeux olympiques de Moscou de 1980, en réaction à l'intervention soviétique en Afghanistan (décembre 1979), en est le meilleur exemple.

Le 16 janvier 1980, le Parlement européen vote une résolution condamnant l'ingérence de l'URSS. Auparavant, la Commission européenne et le Conseil des ministres des Affaires étrangères avaient dénoncé l'intervention de l'armée soviétique sans prendre de sanction. Les Etats membres sont en effet divisés sur la question des représailles : la Grande-Bretagne est prête à s'associer à celles proposées par les Etats-Unis tandis que la France et la RFA y sont hostiles. A la fin janvier, en visite officielle aux Etats-Unis, Simone Veil déclare qu'il est « réconfortant de constater que, pour les Américains et pour leur Président, le Parlement élu représente une force nouvelle importante »¹⁵. Elle « s'affiche comme une personnalité politique européenne de tout premier plan », mais « s'affirmant le porte-parole d'une Europe unie, elle prend des positions que les Etats membres sont loin de pouvoir soutenir »¹⁶. En effet, « à titre personnel », elle se déclare en faveur du boycott des jeux de Moscou qui « ne se situent pas en dehors de la politique ». Mais parle-t-elle en tant que présidente du Parlement européen, en tant que Française, en tant que simple citoyenne européenne ? Les trois à la fois ? On comprend que ses propos mécontentent tout le monde... sauf les Américains. Tous les journaux relèvent que les propos de Simone Veil prennent le contre-pied de la position officielle française ; trois jours plus tôt, à New Delhi face à Indira Gandhi, Valéry Giscard d'Estaing n'a-t-il pas affirmé que le boycott n'était pas une bonne solution ?¹⁷

Lors de la session mensuelle du Parlement européen de février à Strasbourg, la question du voyage aux Etats-Unis est ajoutée à l'ordre du jour. Malmenée surtout par des députés socialistes français, Simone Veil se justifie assez mal en indiquant qu'elle a exprimé un « sentiment personnel ». *Le Monde* souligne que « peu enclins à la rudesse des joutes oratoires françaises », beaucoup d'élus européens ont été indisposés par les attaques des

¹³ Alain Souloumiac, « La présidence de l'Assemblée européenne », *Revue de Droit Public*, n° 5, 1980, pp. 1303-1323.

¹⁴ Témoignage de Simone Veil.

¹⁵ *Le Monde*, 31 janvier 1980, « Mme Veil a rencontré MM. Carter et Brzezinski ».

¹⁶ *L'Année politique 1980*, p. 204.

¹⁷ *L'Express*, 2 au 8 février 1980, « Les ambiguïtés de Giscard ».

Français¹⁸. Le 15 février, la rédaction d'une nouvelle résolution permet de préciser la position du Parlement européen et de dénoncer les mesures de surveillance dont fait l'objet Andreï Sakharov en URSS. Le texte est en effet plus clair : le Parlement « adjure les gouvernements des Neuf » de choisir le boycott des jeux.

Imposer le Parlement dans le jeu institutionnel européen

Les problèmes les plus délicats que la présidente du Parlement européen a rencontré avec la France – et les Etats en général – ont été ceux relatifs au budget communautaire pour les années 1980 et 1981. Les 13 et 15 décembre 1979, à une écrasante majorité le Parlement européen rejette le budget des communautés. Beaucoup d'observateurs signalent que le seul vrai pouvoir qu'a le Parlement concerne le vote du budget. Le Parlement voit là une occasion de s'affirmer face aux Etats membres. Comme l'indique Simone Veil, « le rejet du budget pour 1980 par le nouveau Parlement a marqué les esprits. L'indépendance du Parlement s'est affirmée à cette occasion »¹⁹.

Selon Raymond Barre, alors Premier ministre français : « Tout cela avait en fait peu d'importance. Il fallait bien que le Parlement européen manifeste son opinion là-dessus, mais l'effet politique n'était pas considérable »²⁰. Mais alors pourquoi ce recours devant la Cour de justice de Luxembourg quand un an plus tard, le 23 décembre 1980, Simone Veil prend la même décision pour le budget 1981 ? Il faut dire que Paris voit dans l'attitude de Simone Veil de l'ingratitude à l'égard des hommes qui l'ont « faite en politique » ; ils se sentent même trahis. Jacques Van Helmont, directeur général honoraire des Communautés européennes et secrétaire général du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, porte le débat à la hauteur des institutions européennes : « Mme Simone Veil, en suivant à la lettre les textes qu'elle a reçu mandat d'appliquer, dévoile au grand jour un conflit persistant entre l'assemblée et les gouvernements »²¹.

On peut légitimement se poser la question de savoir si dans sa recherche de reconnaissance et de légitimité, Simone Veil n'a pas, aux Etats-Unis en janvier 1980 ou lors des discussions budgétaires, forcé un peu le trait pour se faire accepter par ses pairs en promouvant le Parlement. Mais selon elle, « la chose la plus importante était de montrer que ce premier Parlement élu au suffrage universel avait une légitimité et une indépendance par rapport aux autres institutions de la Communauté Européenne, le Conseil et la Commission, et que, même s'il avait à l'époque moins de pouvoir qu'aujourd'hui, symboliquement il incarnait l'Europe démocratique ce qui conférerait à ses résolutions une réelle influence »²².

Ensuite, il a fallu établir un dialogue plus constructif entre les institutions communautaires et entre celles-ci et les gouvernements. Assez paradoxalement, l'arrivée au

¹⁸ *Le Monde*, 13 février 1980, « Les socialistes français contestent les positions prises par Mme Veil lors de son voyage aux Etats-Unis ».

¹⁹ Témoignage de Simone Veil.

²⁰ Témoignage de Raymond Barre (décédé en 2007), 18 mai 2004.

²¹ *Le Monde*, 28-29 décembre 1980 ; « Simone Veil et les gouvernements », par Jacques Van Helmont.

²² Témoignage de Simone Veil.

pouvoir des socialistes en France, au printemps 1981, améliore la position de Simone Veil au Parlement européen. Désormais, on ne peut plus guère lui reprocher des liens avec l'exécutif français... Alors que le terme de son mandat approche – et peut-être que ceci explique cela – la prophète de l'Europe semble enfin reconnue dans son pays. En attendant les grandes manœuvres de l'élection de 1982, pour Simone Veil, c'est le temps des hommages et ils sont nombreux, des bancs du Parlement à toutes les capitales européennes.

Catherine Lalumière ou le renouveau du Conseil de l'Europe (1989-1994)

Après un doctorat de droit public, Catherine Lalumière a entamé une carrière universitaire. En 1973 elle adhère au tout jeune parti socialiste issu du Congrès d'Épinay, situant son socialisme, « dans la lignée de Jaurès et de Blum. Et de Mitterrand ». Ce dernier lui confie un poste de conseiller pour préparer l'élection présidentielle de 1981. Jusqu'à cette date, elle ne porte pas d'attention particulière à l'Europe : « Je ne m'y intéressais qu'en simple citoyenne, pas davantage »²³. Dans les premiers gouvernements de Mitterrand, elle est chargée de la Fonction publique et des Réformes administratives puis de la Consommation²⁴. C'est là que Catherine Lalumière découvre vraiment l'Europe en représentant la France au Conseil du marché intérieur. Le 7 août 1984, elle est nommée secrétaire d'État auprès du ministre des Relations extérieures puis en décembre 1984, elle est chargée des Affaires européennes²⁵.

A ce poste, Catherine Lalumière travaille sur des dossiers difficiles qu'elle sait faire avancer : les négociations pour l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la CEE, celles qui mènent à l'Acte unique de 1986²⁶. Au niveau de responsabilité qui est le sien, elle accompagne le grand tournant européen de la présidence de François Mitterrand. Après avoir quitté le Quai d'Orsay lors de l'alternance politique de mars 1986, Catherine Lalumière continue à s'intéresser à l'Europe en 1987, elle intègre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la plus vieille institution européenne, fondée en mai 1949.

Les quarante ans du Conseil de l'Europe

L'engagement pour l'Europe de Catherine Lalumière – s'il est pratiquement inconnu des Français – est alors remarqué au niveau européen. En 1988, le président du groupe socialiste à l'Assemblée du Conseil de l'Europe, Carl Arendt, la considère comme la mieux placée pour devenir le prochain secrétaire général de l'institution, en raison de son

²³ Témoignage de Catherine Lalumière.

²⁴ Les éléments biographiques de ce paragraphe sont issus de Véronique Helft-Malz et Paulette-Henriette Lévy, *Encyclopédie des femmes politiques sous la V^e République*, 1996, p. 373.

²⁵ Jane Jenson et Mariette Sineau, *Mitterrand et les Françaises*, Presses de science po, 1995.

²⁶ Archives nationales, fonds François Mitterrand, 5 AG 4 / EG 43/3 : sommet de Luxembourg ; 5 AG 4 / EG 64/4 et 5 AG 4 / EG 65/1 : négociations pour l'adhésion de l'Espagne et du Portugal ; 5 AG 4 / EG 66/2 : préparation de l'Acte unique.

expérience européenne²⁷. Pour la presse française, la candidature Lalumière « semble inspirée directement par l'Elysée ». La perspective de l'ouverture à l'Est comme la présidence française de la communauté au second semestre 1989 sont présentées comme les raisons de l'engagement de l'exécutif français. Hubert Védrine, qui est resté pendant les deux septennats de Mitterrand à ses côtés à l'Elysée, écrit que pour le Président la France devait assumer un certain nombre de responsabilités internationales ; il cite le secrétariat général du Conseil de l'Europe pour Catherine Lalumière²⁸. Mais s'il semble évident que François Mitterrand a eu à donner une approbation, l'idée de la candidature est plutôt venue des socialistes européens.

Le 5 mai 1989, le Conseil de l'Europe fête ses quarante ans d'existence. A Strasbourg, François Mitterrand s'adresse à l'Assemblée qui avec l'adhésion de la Finlande compte 23 pays : tous les pays européens non communistes²⁹. Alors que la CEE compte 12 membres et n'envisage pas à court terme d'autres élargissements, le Conseil de l'Europe apparaît de plus en plus comme une institution permettant d'offrir des mécanismes de compensation. Pour Mitterrand : « le moment est venu d'établir entre les deux Europe, hors de toute définition préalable, des liens plus forts et nouveaux ; c'est devenu possible par une évolution qui va dans le sens de la liberté »³⁰.

L'Assemblée du Conseil de l'Europe élit son nouveau secrétaire général le 10 mai. Pour Catherine Lalumière, « l'élection est une formalité », elle devient le neuvième secrétaire général de l'institution. Seule candidate, elle a recueilli 104 voix sur 121 votants. C'est la première fois qu'une femme accède à cette fonction et jamais auparavant un Français ne l'a assumée. Pour la presse, la politique européenne de la France trouve là un point d'appui important : certains évoquent même un « verrouillage français » sur les institutions européennes : Jacques Delors à la tête de la Commission de la CEE et Catherine Lalumière, présentée comme « une fidèle du Président », au Conseil de Strasbourg. Un peu comme pour l'élection de Simone Veil à la présidence du Parlement européen en 1979, l'élection d'une Française au secrétariat général du Conseil de l'Europe est une opération de prestige pour la France³¹.

Pour la nouvelle secrétaire générale, le changement de vie est radical : « J'ai alors bien conscience qu'il s'agit d'un placard certes doré, mais d'un placard tout de même. Je suis loin de la vie politique française. Le secrétariat général du Conseil de l'Europe n'avait pas de compétences vraiment précises, mais il pouvait donner des impulsions »³². En terme de pouvoirs, le secrétaire général du Conseil de l'Europe dispose d'une marge de manœuvre très limitée. Jean-Louis Burban identifie deux conceptions possibles de cette fonction : une conception restrictive dans laquelle le secrétaire général n'a qu'un rôle administratif ; une conception extensive dans laquelle il est un homme – une femme – politique qui prend des

²⁷ Témoignage de Catherine Lalumière.

²⁸ Hubert Védrine, *Les mondes de François Mitterrand*, Paris, Fayard, 1996, pp. 752-753.

²⁹ Outre les Douze de la CEE : Autriche, Chypre, Finlande, Islande, Liechtenstein, Malte, Norvège, San Marin, Suède, Suisse et Turquie.

³⁰ Discours de François Mitterrand du 5 mai 1989 au Conseil de l'Europe, Strasbourg.

³¹ *Le Monde*, 12 mai 1989, « Conseil de l'Europe. Mme Catherine Lalumière succède à M. Marcelino Oreja au secrétariat général » ; *Libération*, 10 mai 1989, « Catherine Lalumière ».

³² Témoignage de Catherine Lalumière.

initiatives, qui peut offrir ses bons offices, se fait le porte-parole de l'organisation, etc.³³ Lorsqu'elle évoque la possibilité de « donner des impulsions », c'est bien à cette seconde conception que se réfère Catherine Lalumière : être à l'échelle de l'Europe ce que peut être le secrétaire général de l'ONU à l'échelle du monde. Son expérience gouvernementale et parlementaire et sa connaissance des arcanes européens sont ses meilleurs atouts.

En ce mois anniversaire de mai 1989, le Conseil de l'Europe affirme plus que jamais que les droits humains constituent l'identité européenne. Le jour même de l'élection de Catherine Lalumière, Lech Walesa, le chef de l'opposition polonaise, vient recevoir le prix européen des Droits de l'homme. Dans son discours, la secrétaire générale indique nettement sa position : « Quand il s'agit des droits de l'homme, je n'aime pas l'eau tiède »³⁴. Le Conseil, qui ne s'occupe ni d'économie, ni de coopération politique, mais plutôt des domaines culturels et sociaux, est une référence en matière de droits humains et entend le rester. Les pays membres doivent respecter largement les règles démocratiques et les libertés individuelles placées sous le contrôle de la Cour européenne des Droits de l'homme rattachées au Conseil. Catherine Lalumière entend en être la garante.

Vers la réunification de l'Europe

Le contexte de la *perestroïka* et de la *glasnost* soviétiques des années Gorbatchev est un élément favorable à une nouvelle dimension, à un nouveau rôle de la vieille institution. Catherine Lalumière est bien consciente de cette opportunité : « La période de 1989 à 1994 va me permettre de voir de très près et de participer aux bouleversements qui transforment le visage de l'Europe : chute du mur de Berlin, réunification allemande, transitions dans les pays de l'Est, fin de l'URSS, etc. »³⁵. Déjà depuis 1988, la Hongrie et la Pologne demandent à adhérer au Conseil de l'Europe. Celui-ci doit donc se préparer, sinon à les accueillir en tant que membres, du moins à s'ouvrir à ces pays de l'Europe de l'Est. Après une année de négociation, le Conseil leur propose un statut d'invités permanents (ou invités spéciaux) qui leur donne droit de parole à l'Assemblée de Strasbourg. Ces pays sont très demandeurs de consultations juridiques au moment où ils refondent leurs législations. Ils souhaitent également adhérer à des conventions internationales qui lient les membres du Conseil en matière d'environnement, de lutte contre le SIDA, de dopage des sportifs, etc. La Yougoslavie et l'URSS de Gorbatchev obtiennent également ce statut d'invités spéciaux. Le chef du Kremlin n'exprime-t-il pas l'idée d'une « maison commune » européenne ? Ce n'est pas pour rien si Gorbatchev a choisi l'Assemblée du Conseil de l'Europe pour s'exprimer à Strasbourg le 6 juillet 1989 plutôt que le Parlement européen (de la CEE) qui l'avait également invité. Pour Catherine Lalumière, le Conseil de l'Europe a un rôle spécifique à jouer dans le rapprochement Est-Ouest : « La Communauté européenne ne peut avoir qu'une action économique. Je ne sous-estime pas son rôle, mais l'essentiel n'est pas l'économie. L'évolution dans les pays de l'Est dépend d'abord d'une

³³ Jean-Louis Burban, *Le Conseil de l'Europe*, PUF, 1993, pp. 48-49.

³⁴ Discours de Catherine Lalumière du 10 mai 1989 au Conseil de l'Europe ; *Le Monde*, 12 mai 1989.

³⁵ Témoignage de Catherine Lalumière.

bataille d'idées. Pour cela, le Conseil de l'Europe, qui s'occupe de droits de l'homme, de culture, de démocratie, est l'interlocuteur indispensable »³⁶.

Quelques jours après la visite de Gorbatchev, une nouvelle instance de coopération entre la Communauté et le Conseil de l'Europe se réunit pour la première fois à Paris. Il regroupe le président du Conseil des ministres du Conseil de l'Europe, M. Stoltenberg, la secrétaire générale, Catherine Lalumière, le président de la Commission européenne, Jacques Delors et le ministre des Affaires étrangères de la France qui préside la communauté, Roland Dumas³⁷. Trois Français donc pour évoquer les relations avec l'Est de l'Europe. Selon Jacques Delors, Catherine Lalumière « a fait un très bon travail et méritoire dans des conditions difficiles. Chaque année, nous tenions une réunion commune avec le Conseil de l'Europe qu'elle préparait très bien, dans les domaines qui étaient les siens »³⁸.

« J'ai d'autant plus de liberté et d'indépendance pour agir », explique-t-elle, « que les gouvernements nationaux, et notamment celui de la France, sont assez déboussolés par tout ce qui se passe »³⁹. En accueillant les pays « invités spéciaux » lors de la rentrée 1989, elle définit l'objectif du Conseil ainsi : « Dépasser le cadre actuel des démocraties occidentales et aller vers l'est, au fur et à mesure de l'évolution politique. Le dégel à l'Est est à la fois un défi et une chance pour le Conseil. Je souhaiterais que durant mon mandat l'un de ces pays entre dans notre organisation. Cela constituerait un virage historique ». La secrétaire générale envisage le Conseil comme « une sorte de sas de dépressurisation entre les pays de la CEE et les autres pays européens, de l'Ouest comme de l'Est »⁴⁰.

Après la chute du mur de Berlin (novembre 1989) et la libéralisation des régimes des pays qui s'affranchissent du communisme, par de nombreuses rencontres et voyages, Catherine Lalumière accompagne ces pays vers le Conseil de l'Europe. Dès le 6 novembre 1990, la Hongrie entre comme adhérent au Conseil de l'Europe. Puis c'est le tour de la Pologne (1991), de la Bulgarie et de la Tchécoslovaquie (1992, remplacées par la République tchèque et la Slovaquie en 1993), la Slovénie, l'Estonie, la Lituanie en 1993. Le « contrat » de Catherine Lalumière est donc largement rempli en ce qui concerne l'accès au Conseil de l'Europe des pays de l'Est.

Conclusion

A deux moments-clés de l'histoire récente de l'Europe, deux femmes, deux Françaises ont apporté – avec beaucoup d'autres protagonistes bien sûr – une contribution majeure. En 1979, à la tête d'un Parlement européen élu au suffrage universel par les peuples des neuf Etats membres de la CEE, Simone Veil a eu une action décisive dans le sens d'une construction européenne plus démocratique. En 1989, Catherine Lalumière est au rendez-vous de l'histoire en agissant dans le sens de la réunification politique du continent européen après plus de quarante années de division. Ces deux moments et ces deux

³⁶ *Le Monde*, 7 juillet 1989, « L'étape européenne de M. Gorbatchev à Strasbourg ».

³⁷ *Le Monde*, 13 juillet 1989, « Les Douze renforcent leurs contacts avec l'Est ».

³⁸ Témoignage de Jacques Delors, 1^{er} février 2005.

³⁹ Témoignage de Catherine Lalumière.

⁴⁰ *Libération*, 8 septembre 1989, « Lalumière ouvre ses portes à l'Est ».

Françaises illustrent parfaitement les rencontres entre des personnalités et des contextes appelés à devenir les unes et les autres des personnages historiques et des événements historiques.